

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

Schéma des Etudes Supérieures

Doctorat =
480 crédits

+8

Filières sélectives post bac

Écoles d'ingénieurs
Écoles de Commerce
ENS

Écoles de 3 à 6 ans
Art Architecte Social Para-médical

Prépas intégrées
Prépas (CPGE)

Prépas ATS

BTS

Licence professionnelle

Doctorat (6 semestres)

Master 2 Pro ou Recherche (2 semestres = 60 crédits)

Master 1 (2 semestres = 60 crédits)

Master = 300 crédits

+5

BUT
DUT

Licence (L3) (2 semestres = 60 crédits)

L2 (2 semestres = 60 crédits)

L1 (2 semestres = 60 crédits)

Licence = 180 crédits ECTS

+3

Nb d'années d'études

Écoles

Lycée

Université



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Orientation Bac Géné.

2025

Situation finale	Nbre d'élèves Schweizer	Nbre d'élèves Académie	% : Lycée A. Schweitzer	% : Académie
Non inscrit ou aucun voeu confirmé	2	447	0,6%	1,6%
Echec au bac	8	1309	2,6%	4,7%
Aucune proposition d'admission	20	1790	6,4%	6,5%
Démission du candidat	21	1945	6,8%	7,0%
BTS	21	1371	6,8%	5,0%
BUT	12	1574	3,9%	5,7%
CPGE	44	2298	14,1%	8,3%
Formations des écoles d'ingénieurs	11	1132	3,5%	4,1%
Formations des écoles de commerce et de management	7	621	2,3%	2,2%
IFSI et autres formations paramédicales	8	717	2,6%	2,6%
Licence	113	10770	36,3%	38,9%
PASS LAS	24	2406	7,7%	8,7%
Sciences Po	2	94	0,6%	0,3%
Autres	18	1193	5,8%	4,3%
Total	311	27667	100,0%	100,0%

8,3%	4,7%
1,6%	5,6%
13,4%	8,8%

33,8%	40,7%
-------	-------

Orientation STMG

2025

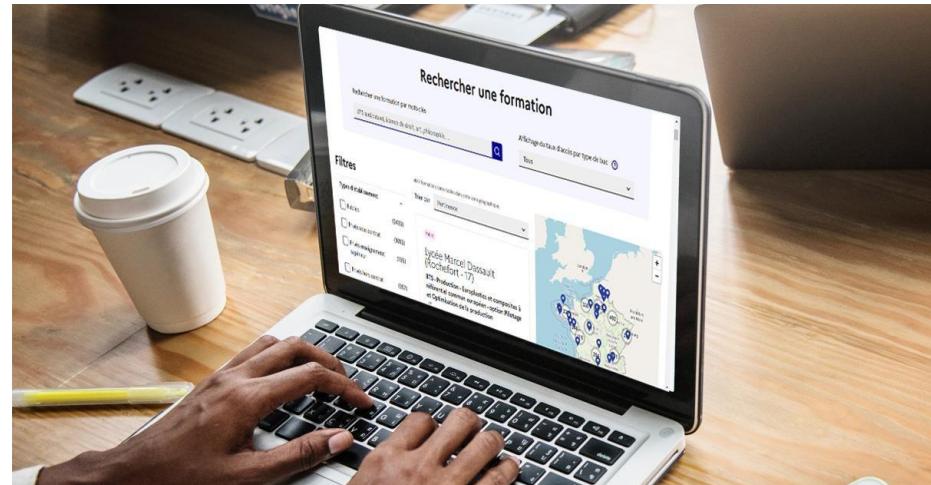
Situation finale	Nbre d'élèves Schweitzer	Nbre d'élèves Académie	% : Lycée A. Schweitzer	% : Académie
Non inscrit ou aucun voeu confirmé	1	328	1,4%	4,2%
Echec au bac	9	640	13,0%	8,3%
Aucune proposition d'admission	13	1478	18,8%	19,1%
Démission du candidat	11	1134	15,9%	14,7%
BTS	18	2070	26,1%	26,8%
BUT	10	821	14,5%	10,6%
CPGE / DCG	3	269	4,3%	3,5%
Licence	4	711	5,8%	9,2%
Autres	0	280	0,0%	3,6%
Total	69	7731	100,0%	100,0%

Le calendrier 2026 en 3 étapes



RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

- Utiliser des mots clés, une zone géographique ou des critères de recherche (type de formation, spécialité, aménagement spécifique,...)
- Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- Comparateur de formations
- Conserver en « favoris » les formations que vous préférez



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR CHAQUE FORMATION, UNE FICHE DE PRÉSENTATION ORGANISÉE EN 6 RUBRIQUES CLÉS

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, l'éligibilité aux bourses , les contenus et l'organisation des enseignements, les options, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, les dates des JPO...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** : résultats scolaires, compétences, motivation et cohérence du projet, engagement,... avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature. Pour chaque formation : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis des 3 dernières années
- **Consulter les modalités de candidature** en particulier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Accéder aux chiffres clés de la formation**: le taux d'accès de la formation en 2024 (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée) mais aussi les taux de réussite et d'insertion professionnelle.
- **Connaitre les débouchés professionnels** : possibilités de poursuites d'études et de débouchés.
- **Contacter et échanger avec l'établissement** : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES BONS RÉFLEXES POUR CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT

Sur le site parcoursup.gouv.fr un livret « Choisir sa formation post-bac : les bons réflexes » aide les lycéens et parents à se repérer, à poser les bonnes questions pour choisir un établissement de formation



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CONSOLIDER VOTRE PROJET D'ORIENTATION

Modalités et critères d'analyse des candidatures, taux d'accès, profil des lycéens ayant reçu une proposition ou des admis selon leur bac, leur choix de parcours au lycée, leur moyenne générale, les frais de scolarité, débouchés et taux d'insertion dans l'emploi ...

CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES



- à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux
- pour discuter avec les professeurs, professeurs principaux et les psychologues de l'Education nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

Plus de 25000 formations disponibles, y compris des formations en apprentissage via le moteur de recherche de formation :

Des formations non sélectives : licences (y compris les LAS – licence avec option santé), les parcours d'accès aux études de santé (PASS) et les licences professorat des écoles (LPE)

Des formations sélectives : classes prépa, BTS, BUT, formations en soins infirmier (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

Attention : Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup
-> Contacter directement ces établissements pour connaître les modalités de candidature



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES MODALITÉS D'EXAMEN AFFICHÉS POUR CHAQUE FORMATION

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI, etc.):

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »).

Dans les formations non sélectives (licences, LPE et PASS):

Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer.

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat, etc.) afin de l'aider et de favoriser sa réussite.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Du 19 Janvier au 12 mars 2026

Inscription et formulation des
vœux

Janvier

Février

Mars

Avril



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP



I. CRÉER UN COMPTE

Les candidats doivent d'abord se créer un compte Parcoursup, en utilisant une adresse email valide et régulièrement utilisée et un mot de passe.

Les lycéens doivent créer leur compte Parcoursup en utilisant l'adresse mail précédemment transmise au lycée. En cas de doute contactez la scolarité de votre établissement.

II. CRÉER SON DOSSIER

Une fois le compte créé, les lycéens se connectent pour commencer la création de leur dossier candidat. Vous aurez besoin de renseigner votre INE (identifiant national élève pour tous les lycéens). Il est présent sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves du baccalauréat.

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FORMULATION DES VŒUX

Du 19 janvier
au 12 mars
inclus

Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme Parcoursup :

- **Ils peuvent entrer jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires en apprentissage**
- **Pour des formations sélectives** (Classe prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)
- **Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé**
- **Des vœux non classés:** aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Des vœux qui ne sont connus que de vous:** la formation ne connaît que le vœux qui la concerne

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES SOUS VOEUX

Les BTS, BUT, classes prépa, DN MADE, DCG, Les DNA (Diplôme national d'art), Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) :

- chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœux. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- vous formulez un vœu et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux dans cette spécialité (dans la limite de 20 sous vœux au total)

**Exemple : vous demandez un BTS « Banque » dans 7 établissements différents
→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux**

A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES SOUS VOEUX

Chacune de ces formations correspond à un sous-vœu et le **nombre de sous-vœux n'est pas limité :**

- Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun.
- Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et sciences PO/IEP Paris.
- Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale.
- Le concours commun des écoles nationales vétérinaires



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FOCUS SUR LES VŒUX EN APPRENTISSAGES

11 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels...

Être étudiant apprenti c'est :

- Être étudiant et surtout salarié
 - Alterner formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement
 - Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement
- L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Jusqu'à **10 vœux** en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
 - **Pas de date limite pour formuler ses vœux en apprentissages** (pour la majorité des formations)
 - Une rubrique spécifique dans votre dossier pour ses vœux

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dernier jour pour formuler vos vœux :
Jeudi 12 mars 2026

(23h59 heure de Paris)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au
1er avril

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- **Compléter leur dossier avec :**
 - ✓ La saisie de la lettre de motivation par vœux uniquement lorsque la formation l'a demandée
 - ✓ La saisie de la rubrique « préférence et autres projets »
 - ✓ des éventuelles pièces spécifiques ou formulaires demandés par certaines formations
 - ✓ La rubrique « activités et centres d'intérêt »
- **Puis confirmer chacun de leurs vœux**

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 1er avril 2026 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation



MINISTÈRE
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LA LETTRE DE MOTIVATION

Jusqu'au
1er avril

Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

- **La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il faut illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater pour cette formation en particulier.
- **La lettre de motivation est personnel.** Soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites... Cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LA RUBRIQUE «AUTRES PROJETS»

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

Jusqu'au
1er avril

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.**
Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1 juillet 2026.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D’INTÉRÊTS»

Jusqu'au
1er avril

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- activités extra-scolaires
- engagement civique, associatif
- expériences professionnelles ou stages
- ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles),...

Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'ATTESTATION DE PASSATION DU QUESTIONNAIRE POUR LES VŒUX EN LICENCE DE DROIT

Jusqu'au
1er avril

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit:

Un questionnaire en ligne sur le site <https://avenirs.onisep.fr>

- Accessible (à partir du 19 janvier 2026) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 1er avril 2026 23h59 (heure de Paris).



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



**Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux :
mercredi 1^{er} avril 2026**

(23h59 heure de Paris)



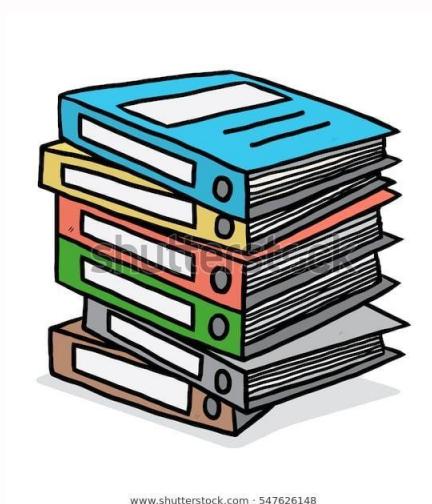
MINISTÈRE
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS

avril > mai 2026



www.shutterstock.com - 547626148



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril
à
mai

Le dossier de chaque lycéen est transmis aux établissements d'enseignement supérieur. , **Une commission d'examen des vœux**, (référent pédagogique et professeurs) est chargée de **définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**

Pour chaque formation demandée, il comporte :

- La lettre de motivation (si demandée par la formation)
- Année de première : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat
- Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres
- Les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- Le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- La fiche Avenir renseignée par le lycée
- Des informations sur votre parcours spécifique :
 - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)
 - participation aux cordées de la réussite
 - certification des compétences numériques (Pix)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen une fiche avenir est renseigné par le lycée et versée au dossier de l'élève:
 - l'appréciation spécifique des professeurs par discipline, lorsqu'elle est distincte de l'appréciation portée pour chaque trimestre
 - le professeur principal donnera un avis sur ses compétences transversales
 - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève pour chaque vœux.
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 2 juin 2026**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

2 juin– 11 juillet 2026



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du
2 juin

- Les candidats consultent **les réponses des formations à partir du 2 juin.**
- **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.**
- **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix**, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu.

ATTENTION : Entre le 5 et le 8 juin 2026, il faudra toutefois classer ses vœux en attente par ordre de préférence



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- par **SMS** et par **mail** dans sa messagerie personnelle
- par **notification** sur l'**application Parcoursup**
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

Info : Pendant les épreuves écrites du bac, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES DÉLAIS DE RÉPONSES AUX PROPOSITIONS D'ADMISSIONS

- Pour une proposition reçue entre le 2 et le 3 juin 2026 inclus, le candidat a jusqu'au **4 juin 2026, 23h59** (heure de Paris) pour répondre
- Pour une proposition reçue entre le **4 juin 2026 et le 9 juillet 2026** : il a 2 jours pour répondre

Exemple : pour une proposition d'admission reçue le 10 juin 2026 (matin), le candidat devra répondre avant le 11 juin 2026 23h59 (heure de Paris).

Règle d'or

Il faut obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans le dossier, sous peine de la perdre.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES DÉLAIS DE RÉPONSES AUX PROPOSITIONS D'ADMISSIONS

La date limite de réponse est affichée dans le dossier du candidat en face de la proposition d'admission.

Statut PROPOSITION D'ADMISSION	Réponse de la formation OUI	Phase PRINCIPALE
I.U.T du Centre-Val de Loire (Tours - 37) BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	Répondre	
Détail Vous avez une proposition d'admission (Oui) pour cette formation. Répondez avant le : ▲ 05 JUIN 23H59 (HEURE DE PARIS)		

Si un candidat ne répond pas avant la date limite, la proposition d'admission concernée est perdue et proposée, dès le lendemain matin, au candidat suivant sur la liste d'attente.

Dans ce cas, le candidat reçoit un mail lui demandant d'indiquer, dans un délai de 3 jours, s'il souhaite converser les autres vœux qu'il a toujours en attente



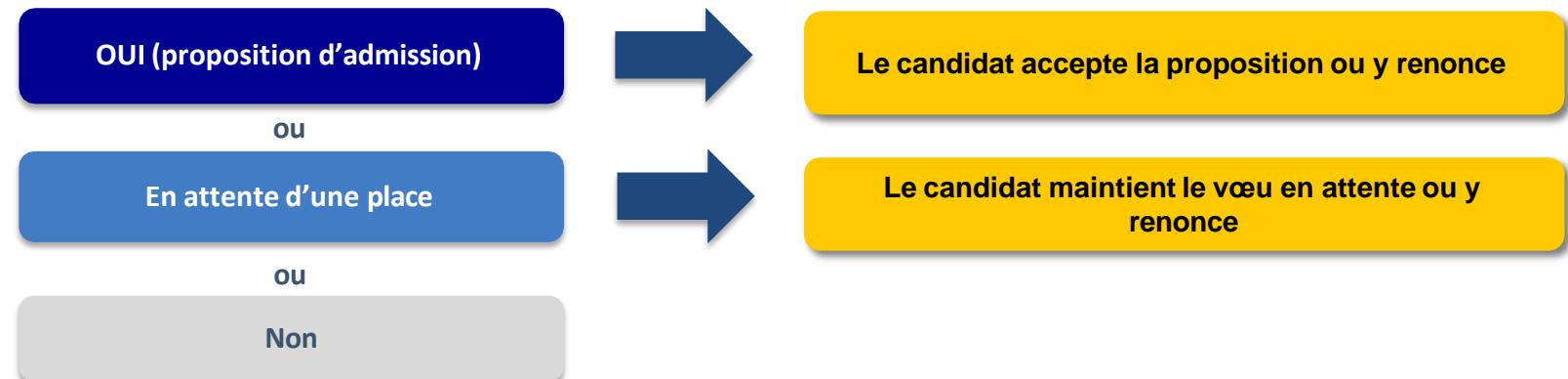
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

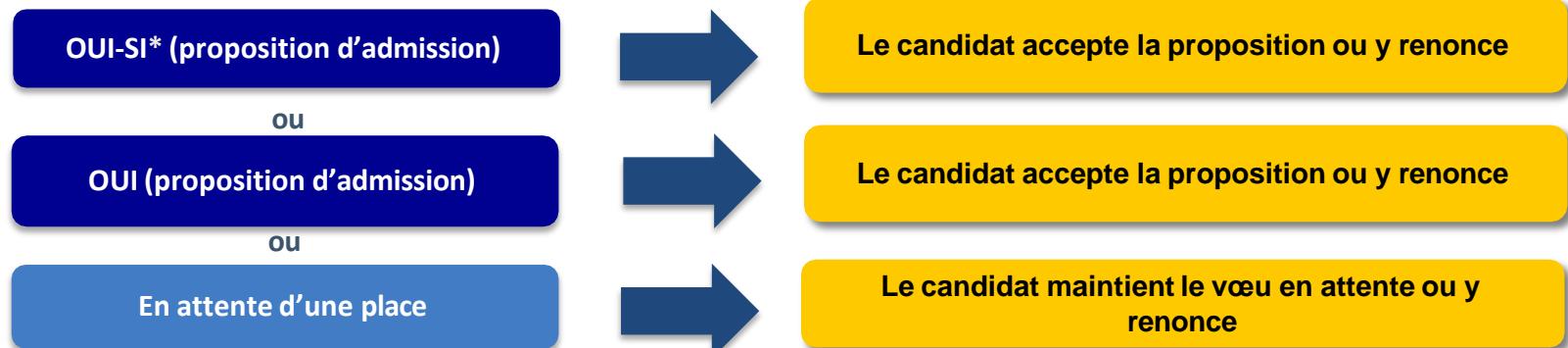


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

- **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il accepte la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

- **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente:**
 - Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour libérer les places.
 - Lorsque les propositions ont des dates d'échéance différentes, s'il hésite, il peut d'abord accepter la proposition d'admission ayant l'échéance de date la plus proche et pour celles dont les dates limites ne sont pas arrivées à échéance, se donner un délai de réflexion (bouton « réfléchir ») jusqu'à la date limite de réponse indiquée pour chacune de ces autres propositions.
 - Il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
 - il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
 - des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

Entre le 5 et le 8 juin 2026 : le lycéen classe ses vœux en attente
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
 - dès le 3 juin 2026, vous pouvez venir nous rencontrer au lycée ou au CIO de Clichy-sous-Bois pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 11 juin.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES VŒUX EN APPRENTISSAGE

La réponse « **candidature retenue sous réserve de contrat** » signifie que la candidature a été sélectionnée et que pour être effectivement admis le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La proposition d'admission n'est déclenchée qu'après enregistrement du contrat signé sur Parcoursup par le CFA.

- > Faire ses recherches d'employeur sans tarder en consultant :
 - Le site [**La bonne alternance**](#) depuis son dossier pour trouver les entreprises qui recrutent régulièrement des apprentis
 - **Les conseils** pour trouver un employeur sur [**Parcoursup.gouv.fr**](#)

Les CFA et les établissements qui vous intéressent doivent également vous aider, ils peuvent être contactés directement.



MINISTÈRE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

complément à parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



COMMENT CLASSEZ SES VŒUX EN ATTENTE ?

Entre le 5 et le 8 juin 2026:

- **les candidats doivent classer par ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver.**
- La proposition d'admission déjà acceptée est conservée automatiquement bien sûr !
- Pour classer vos vœux en attente, demandez vous simplement quelles sont les formations que vous préférez

A savoir : les formations ne connaissent pas le classement que vous décidez ; le classement ne modifie pas votre place dans la liste d'attente de la formation



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



COMMENT CLASSEZ SES VŒUX EN ATTENTE ?

A compter du 9 juin 2026

- **Les vœux en attente non classés avant le 8 juin 23h59 sont supprimés**
- Si un candidat reçoit une proposition d'admission pour un vœu en attente classé :
 - Il peut choisir d'accepter ou de refuser cette proposition
 - Tous les vœux qui viennent après dans son classement sont supprimés

Par exemple : Paul a classé 5 vœux en attente. S'il reçoit une proposition d'admission relative à son vœu classé en 1^{er}, ses vœux en position 2, 3, 4 et 5 sont supprimés. S'il avait déjà accepté une proposition d'admission, il devra choisir entre la nouvelle proposition et celle déjà acceptée.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



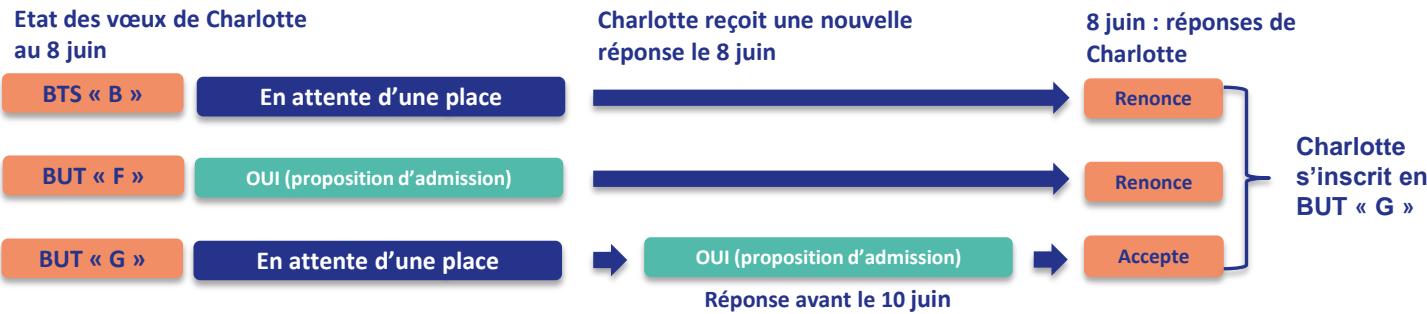
L'Exemple de Charlotte élève de terminale

➡ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Le 8 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.



INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir **accepté définitivement la proposition d'admission** de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le futur étudiant **doit effectuer son inscription administrative** dans l'établissement qu'il va intégrer :

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.
- Attention, si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pour les candidats sans proposition d'admission

À partir du 1er juillet 2026: Ouverture de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

La CAES a pour objectif **d'aider les candidats** qui ont formulé des vœux en phase principale et en phase complémentaire et n'ont reçu aucune proposition d'admission. **Cette commission étudie leur dossier et leur propose une formation au plus près de leur projet et en fonction des places disponibles.**

Les candidats concernés recevront **un message et un sms pour les informer de l'ouverture des CAES et les équipes Parcoursup les contacteront également par téléphone** pour leur expliquer en quoi consiste le travail des CAES et les inviter à les solliciter.

Les candidats devront cliquer sur le bouton « je sollicite la CAES » dans leur dossier Parcoursup disponible à compter du 1^{er} juillet 2026. **Ils répondront à quelques questions pour cerner leurs besoins.**

Les propositions d'admission formulées par la CAES se font **directement dans le dossier du candidat.**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

- > **Le numéro vert : 0 800 400 070 à partir du 19 janvier**
- > **La messagerie contact depuis le dossier candidat**
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de parcoursup :**
 - Instagram,
 - X, Facebook,
 - TikTok,
 - Linkedin,
 - WhatsApp
 - Youtube



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

- **Bourse sur critères sociaux** : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse
- **Aide à la mobilité** : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.
- **Logement en résidence universitaire** : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr. Pour toute question, une FAQ est proposée sur etudiant.gouv.fr
- **Santé** : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale. Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DES MAINTENANT

- Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'une des psychologues de l'éducation nationale du lycée : Permanence au lycée du lundi au jeudi (prise de rendez-vous au CDI) et au CIO de Clichy-sous-Bois.
- Echangez avec vos professeurs principaux et l'équipe enseignante
- Allez aux Journées Portes Ouvertes et aux salons
- Informez-vous sur les métiers et les formations sur onisep.fr
- Rendez-vous sur les sites <https://avenirs.onisep.fr> et <https://monprojetsup.fr/>
- Le Padlet Orientation: <https://padlet.com/wendyritz/cq4utehg6xl82yom>



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

